

## Handicap

# Une maman veut faire reconnaître l'handiparentalité

A quelles aides peut-on prétendre quand on est un jeune parent handicapé ? Pas grand-chose selon les intéressés. C'est pourquoi, Peggy Martin, jeune maman remaudiéroise, a alerté le député sur ce manquement. Elle a été chargée de recenser les besoins en Loire-Atlantique.

Dès son premier mois de grossesse, Peggy Martin a alerté les différents organismes (Maison départementale de la personne handicapée, protection maternelle et infantile, caisse d'allocations familiales...) pour savoir si elle pouvait bénéficier de quelques heures d'aide pour faire face à ce changement dans le foyer familial. Atteinte d'une maladie dégénérative qui s'est déclarée il y a 9 ans, cette jeune maman de 30 ans a une paralysie du bras gauche, et voit ses muscles manquer de résistance en cas d'efforts. "Au mieux je prends une canne. Au pire, c'est le fauteuil roulant, soupire-t-elle. Pas toujours évident, dans ces conditions, d'être pleinement concentrée sur sa progéniture, surtout quand "celle-ci commence à tenir sur ses jambes et être plein de malice".

Malgré ses relances, chaque institution "se renvoyait la balle". Elle c'est fait au final, entendre dire "que la seule solution était de changer la loi". "Autant, une personne handicapée peut bénéficier d'une aide humaine telle que dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH), mais légalement elle ne peut s'occuper d'un enfant, raconte la Remaudiéroise. Concrètement, elle peut m'aider à mettre un vê-



Peggy Martin et sa fille Appoline.

ment mais elle ne peut pas relever mon enfant s'il tombe. C'est le paradoxe. Or, même si j'ai la chance d'avoir un mari qui travaille beaucoup à la maison, et qui est mon aidant familial, il lui arrive de partir à l'extérieur. Et parfois, c'est dans ces moments-là où je suis très fatiguée".

### Soutien du député

Face à cet immobilisme, la maman d'une petite fille de 14 mois a décidé de frapper à la porte du député en décembre dernier. "J'ai été reçu trois jours plus tard, relate-t-elle. Il était partiellement au courant du problème mais était

effaré des difficultés qu'on pouvait rencontrer. Dans un récent courrier, il m'a indiqué qu'il avait alerté le secrétariat d'Etat à la solidarité et m'a demandé de recenser les besoins sur notre département". Ils sont beaucoup à connaître des difficultés. "Je le vois à travers la page Facebook que j'ai créée sur Internet, ayant pour thème l'handiparentalité. Chacun poste ses témoignages de parents handicapés". Peggy Martin a décidé également de lancer un appel à travers les médias pour que les parents qui connaissent des difficultés à la suite d'accidents (AVC...) ou de maladies (sclérose...), même temporel-

res, l'interpellent. "Tout n'est pas noir non plus. Il y a des petites aides mais c'est du bricolage. Par exemple, pour l'aide jeune maman, dont chacun peut bénéficier : il s'agit d'une aide humaine proposée par la Caf à hauteur de 80 heures pendant les 3 mois qui suivent l'accouchement. Moi, j'ai eu le droit à ce que l'aide se prolonge pendant un an (pour 6 heures par semaine). Ce qui m'intéresserait c'est qu'une série de mesures soit vraiment inscrite et que toutes les mamans handicapées en bénéficient et que ce ne soit pas au coup par coup. Il ne s'agit pas d'une grande révolution mais d'une aide de quelques heures par semaine. Et surtout d'une reconnaissance d'un statut de l'handiparentalité. Au même titre que les étudiants handicapés ou les handisports qui l'ont eu il y a quelques années".

### Recensement

Pourquoi cette problématique n'a jamais débouché sur des textes législatifs plus précocement ? "Pour beaucoup de parents handicapés, c'est un sujet tabou. Ils ont peur d'être jugés comme de mauvais parents, qui ne peuvent pas s'occuper de leurs parents. Et je les comprends", note Peggy Martin. Elle doit faire vite. Le rapport du gouvernement au Parlement relatif au bilan et aux orientations de la politique du handicap vient d'être rendu public en février. Les députés devront le voter, après avoir pu apporter des ajouts de propositions. La reconnaissance de l'handiparentalité peut en être une.

• Handiparentalité. Contact : Peggy Martin, [peggy.martin@orange.fr](mailto:peggy.martin@orange.fr). Sur facebook : handiparentalité, thème "échange et partage".